



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1973 B 00735

Numéro SIREN : 973 507 353

Nom ou dénomination : ALBERTAZZI

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2014 sous le numéro de dépôt A2014/025544

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

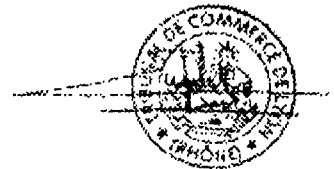
LYON



4535184

Dénomination : ALBERTAZZI
Adresse : route du Charpenay ZA du Charpenay 69210 Lentilly -
FRANCE-
n° de gestion : 1973B00735
n° d'identification : 973 507 353
n° de dépôt : A2014/025544
Date du dépôt : 20/10/2014

Pièce : Déclaration de conformité du 08/09/2014



4535184

DECLARATION DE REGULARITE **ET DE CONFORMITE**

Le soussigné, Monsieur David GANDAUBERT, agissant en qualité de :

- Président et au nom de la société **ENTREPRISE RHODANIENNE D'ELECTROMECHANIQUE**, société par actions simplifiée au capital de 201.000 euros, dont le siège social est Route de Leveau 38200 VIENNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Vienne sous le numéro 343 224 903,

dûment habilité à l'effet de signer la présente déclaration en vertu d'une décision de l'associée unique de la société ENTREPRISE RHODANIENNE D'ELECTROMECHANIQUE, en date du 25 AVRIL 2014,

et

- Président et au nom de la société **ALBERTAZZI**, société par actions simplifiée au capital de 320.100 euros, dont le siège social est Route du Charpenay – ZA du Charpenay 69210 LENTILLY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 973 507 353,

dûment habilité à l'effet de signer la présente déclaration en vertu d'une décision de l'associée unique de la société ALBERTAZZI en date du 25 AVRIL 2014,

Fait les déclarations prévues par les articles L. 236-6 et R 236-4 du Code de commerce, à l'appui de la demande d'inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés, déposée au Greffe du Tribunal de commerce de LYON, qui seront précédées de l'exposé ci-après :

EXPOSE

1) L'associée unique de la société ENTREPRISE RHODANIENNE D'ELECTROMECHANIQUE et l'associée unique de la société ALBERTAZZI ont, en date du 12 mai 2014, arrêté un projet de fusion simplifiée de la société ENTREPRISE RHODANIENNE D'ELECTROMECHANIQUE par la société ALBERTAZZI, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014, et donné chacune à son représentant légal les pouvoirs nécessaires à la réalisation des formalités requises.

Le projet de traité de fusion de la société ENTREPRISE RHODANIENNE D'ELECTROMECHANIQUE par la ALBERTAZZI, signé par leur représentant respectif, suivant acte sous seing privé, en date à VENISSIEUX du 12 mai 2014, contenait toutes les indications prévues par l'article R. 236-1 du Code de commerce, notamment les motifs, buts et conditions de la fusion, la désignation et l'évaluation de l'actif et du passif de la société ENTREPRISE RHODANIENNE D'ELECTROMECHANIQUE devant être transmis à la société ALBERTAZZI.

La société ALBERTAZZI ayant détenu en permanence la totalité du capital social de la société ENTREPRISE RHODANIENNE D'ELECTROMECHANIQUE dans les conditions prévues par l'article L. 236-11 du Code de commerce, il n'y avait lieu ni à approbation de la fusion par décision de l'associée unique de la société ENTREPRISE RHODANIENNE D'ELECTROMECHANIQUE, ni à l'établissement des rapports mentionnés au quatrième alinéa de l'article L. 236-9, et à l'article L. 236-10 dudit code.

S

2) Un exemplaire du projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de LYON, le 16 mai 2014 pour la société ENTREPRISE RHODANIENNE D'ELECTROMECHANIQUE et le 14 mai 2014 pour la société ALBERTAZZI.

3) Les avis du projet de fusion prévu par l'article R. 236-2 du Code de commerce publiés le 25 mai 2014 au Bodacc à la diligence du Greffe du Tribunal de Commerce de Vienne, pour la société ENTREPRISE RHODANIENNE D'ELECTROMECHANIQUE et du Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon pour la société ALBERTAZZI.

Aucune opposition émanant des créanciers sociaux n'a été formée dans le délai de trente jours prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce.

4) La fusion était ainsi définitivement réalisée et la dissolution, sans liquidation, de la société ENTREPRISE RHODANIENNE D'ELECTROMECHANIQUE, immédiate, prononcée par décisions de l'Assemblée unique du 30/06/2014.

5) L'avis prévu par l'article R. 210-9 du Code de commerce pour la réalisation de la fusion par voie d'absorption de la société ENTREPRISE RHODANIENNE D'ELECTROMECHANIQUE par la société ALBERTAZZI a été publié dans le journal d'annonces légales Tribune de Lyon en date du 11 Septembre 2014

L'avis prévu par l'article R. 237-2 du Code de commerce pour la dissolution de la société ENTREPRISE RHODANIENNE D'ELECTROMECHANIQUE a été publié dans le journal d'annonces légales Le Dauphiné Libéré en date du 08 Septembre 2014

Cet exposé étant fait, il est passé à la déclaration ci-après :

DECLARATION

Le soussigné, ès-qualités, déclare sous sa responsabilité et les peines édictées par la loi que les opérations de fusion relatées ci-dessus ont été décidées et réalisées en conformité de la loi et des règlements.

Seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de LYON, avec un exemplaire de la présente déclaration, une copie du récépissé de dépôt du traité de fusion et de ses annexes.

La présente déclaration est établie conformément aux dispositions de l'article L. 236-6 du Code de commerce afin de parvenir à la modification des termes de l'inscription au Registre du commerce et des sociétés de la société ALBERTAZZI et à la radiation de la société ENTREPRISE RHODANIENNE D'ELECTROMECHANIQUE du Registre du commerce et des sociétés.

Fait à VENISSIEUX
Le 8 Septembre 2014
En trois (3) exemplaires

Pour la société ENTREPRISE RHODANIENNE D'ELECTROMECHANIQUE
Monsieur David GANDAUBERT

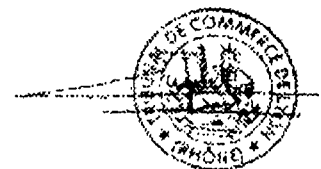
Pour la société ALBERTAZZI
Monsieur David GANDAUBERT



4535185

Dénomination : ALBERTAZZI
Adresse : route du Charpenay ZA du Charpenay 69210 Lentilly -
FRANCE-
n° de gestion : 1973B00735
n° d'identification : 973 507 353
n° de dépôt : A2014/025544
Date du dépôt : 20/10/2014

Pièce : Décision(s) de l'actionnaire unique du 30/06/2014



4535185

ALBERTAZZI
Société par actions simplifiée
au capital de 320 100 euros
Siège social : Zone d'activité du Charpenay - Route de Charpenay
69210 LENTILLY
973 507 353 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze
Le 30 juin,
A 19 heures,

La société SERPOLLET, Société anonyme au capital de 3 590 400 euros, ayant son siège social 2, chemin du Génie, 69200 VENISSIEUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 958 506 289 RCS LYON, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Sébastien BONNET,

Associée unique de la société ALBERTAZZI,

En présence de Monsieur David GANDAUBERT, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Approbation du projet de fusion prévoyant l'absorption de la société ENTREPRISE RHODANIENNE D'ELECTROMECHANIQUE par la société ALBERTAZZI,
- Constatation de la réalisation de la fusion et de la dissolution simultanée sans liquidation de la société ENTREPRISE RHODANIENNE D'ELECTROMECHANIQUE,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique :

- après avoir pris connaissance du projet de fusion, signé le 12 mai 2014 avec la société ENTREPRISE RHODANIENNE D'ELECTROMECHANIQUE, société par actions simplifiée au capital de 201.000 euros, dont le siège social est Route de Leveau 38200 VIENNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 343 224 903, aux termes duquel la société ENTREPRISE RHODANIENNE D'ELECTROMECHANIQUE fait apport à titre de fusion à la société ALBERTAZZI de la totalité de son patrimoine, actif et passif,

approuve dans toutes ses dispositions la convention visée et, en conséquence :



- décide la fusion par voie d'absorption de la société ENTREPRISE RHODANIENNE D'ELECTROMECHANIQUE par la société ALBERTAZZI,

- décide qu'en raison de la détention par la société ALBERTAZZI de la totalité des actions de la société ENTREPRISE RHODANIENNE D'ELECTROMECHANIQUE depuis la date du dépôt au greffe du Tribunal de commerce du projet de fusion jusqu'à ce jour, cet apport ne sera pas rémunéré par une augmentation de capital, et que la société absorbée sera immédiatement dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique, après avoir pris acte du vote de la résolution précédente, constate que la fusion par absorption de la société ENTREPRISE RHODANIENNE D'ELECTROMECHANIQUE par la société ALBERTAZZI est définitivement réalisée et que la société ENTREPRISE RHODANIENNE D'ELECTROMECHANIQUE est corrélativement dissoute sans liquidation à compter de ce jour.

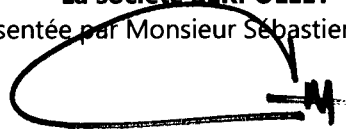
TROISIEME DECISION

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
La société SERPOLLET
Représentée par Monsieur Sébastien BONNET



Enregistré à : S.I.E. LYON 8° - VENISSIEUX

Le 15/09/2014 Bordereau n°2014/2 161 Case n°39

Ext 8664

Enregistrement : 500 € Pénalités : 54 €

Total liquidé : cinq cent cinquante-quatre euros

Montant reçu : cinq cent cinquante-quatre euros

L'Agence administrative des finances publiques

MUNICIPALITE COADIC

Agences des finances publiques



DUPLICATA